



صندوق الودائع والأمانات
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

CDC
L'INVESTISSEUR



LIGNE DE FINANCEMENT PATIENT POUR LES PME



THE
WORLD
BANK

الجمهورية التونسية
REPUBLIQUE TUNISIENNE

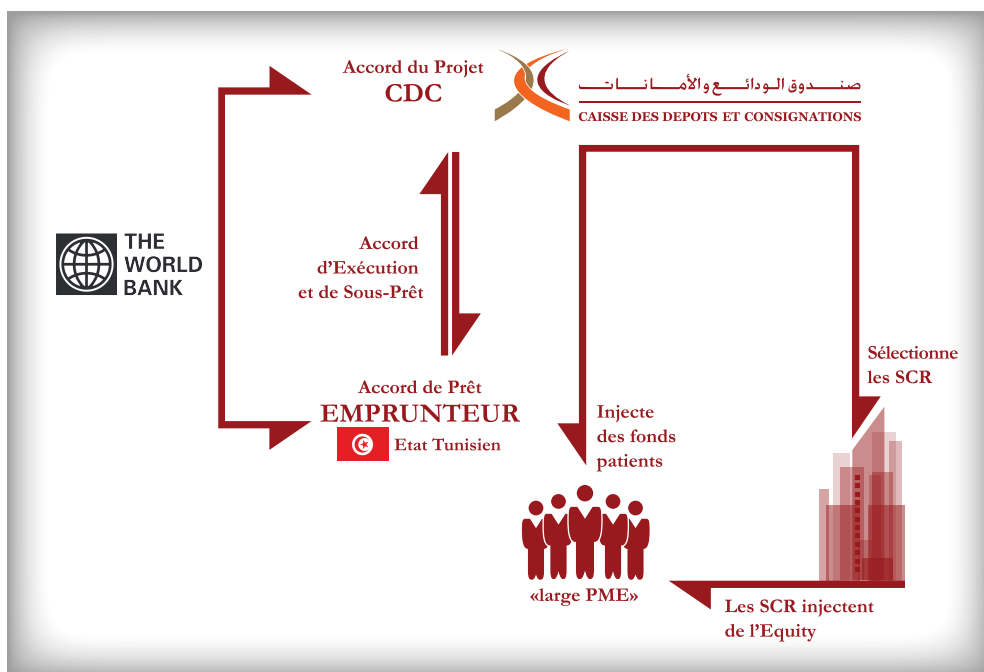


وزارة المالية
MINISTÈRE DES FINANCES

La CDC a été désignée entité d'exécution de la composante II : financement patient, du projet conclu entre la Banque Mondiale et l'Etat Tunisien le 22 Mai 2014 pour le financement de la PME.

OBJET DE LA LIGNE

Financement de la restructuration et/ou le développement des PME Tunisiennes. Dix pour cent (10%) des fonds du prêt sont dédiés au refinancement des prêts préexistants.



VÉHICULE ET MISE EN ŒUVRE

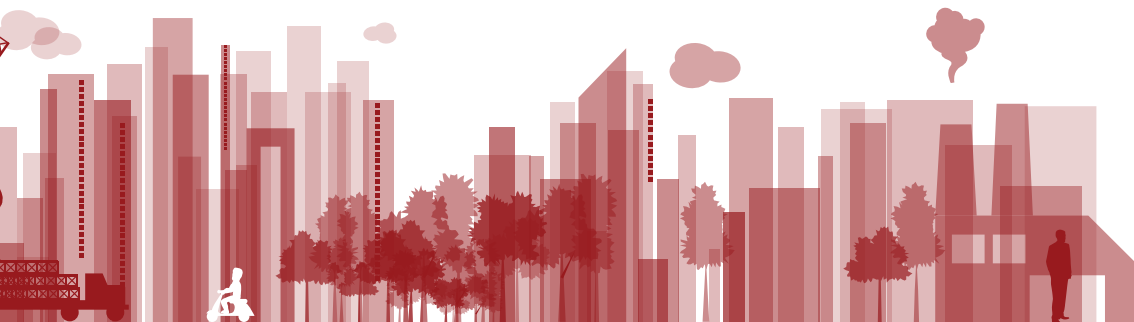
Les fonds sont alloués sous forme d'Obligations Convertibles en Actions (OCA) à long terme aux PME à des Projets structurés par des Sociétés de Capital Risque (SCR).

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES SCR

- a. Une expérience d'au moins trois ans dans le Private Equity en Tunisie.
- b. Une rentabilité sur les trois dernières années.
- c. Avoir levé au moins 5 Millions de Dinars de capitaux privés.
- d. Les fonds libérés des SCR doivent être investis à hauteur d'au moins 30%.
- e. Avoir des équipes stables.
- f. La SCR n'est pas sous administration judiciaire.
- g. Une préférence est accordée aux SCR membres de l'ATIC.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES PME

- a. La PME n'est pas sous administration judiciaire.
- b. La PME a un total d'endettement auprès des institutions financières réglementées ne dépassant pas 7 Millions de Dinars.
- c. La PME est classée en catégorie saine financièrement par la BCT au cours des 12 derniers mois.



CONDITIONS FINANCIÈRES

Monnaie : Dinar Tunisien.

Taux appliqué : Un taux variable égal à TMM + 1,75% minimum.

Commission de mise en place : 1% du montant du financement.

Durée : Jusqu'à 10 ans avec 5 années de grâce.

Ticket Maximum : 2,5 Millions de Dinars.

ETAPES	ACTEUR	OUTILS
1 Identification du besoin.	SCR	
2 Contact de la cible et explication des mécanismes du financement patient et des conditions générales.	SCR	Modèles : - Convention Tripartite - Contrat d'émission d'OCA - Pacte
3 Etablissement d'un Info Memo : - Situation actuelle et performance historique de la société. - Présentation de l'équipe de gestion. - L'environnement de la société (marché, concurrence, ...). - Justification du besoin en financement patient. - Les ressources et les emplois. - Capacité future de la société à générer des CF & BP.	SCR	Modèle d'Info Memo
4 Etude du dossier et comité d'investissement.	CDC	
5 Emission de l'OCA.	PME	Projet de PV du CA Projet de PV de l'AGE
6 Souscription OCA / AO-Acquisition AO.	CDC	Modèle de BS

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

07, Rue Abou Hamed El Ghazeli, Jardins du Japon, 1073 Montplaisir, Tunis, Tunisie

Tél. : + 216 71 905 999 - + 216 71 905 475 - + 216 71 905 443 - Fax : + 216 71 908 213

Site Web : www.cdc.tn